

RÉUNION DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE FELUY/ECAUSSINNES DU 13 SEPTEMBRE 2023

<u>Date :</u>	13 septembre 2023	<u>Lieu :</u>	Salle du conseil - Grand Place 10, 7190 Ecaussinnes
<u>Présent.e.s :</u>	M. Schiefer	Région wallonne, SPW – DGO3 – DPA, Président	
	M. Dupont	Bourgmestre – Commune d'Ecaussinnes	
	M. Guérard	Echevin de l'Environnement – Commune d'Ecaussinnes	
	M. Scheys	Echevin de l'Environnement – Commune de Seneffe	
	Mme Deman	Conseillère en environnement - Commune d'Ecaussinnes – Rapporteur	
	Mme Alphonse	Conseillère en environnement - Commune de Seneffe	
	Mme Finet	IDEA – Directrice	
	M. Gilles	SPW – cellule Risques et Accidents Majeurs – agent qualifié	
	M. Robette	Représentant Environnement Assistance	
	M. Godefroid	Représentant Médecins – Ecaussinnes	
	M. Jacquemin	Représentant Riverains – Ecaussinnes	
	M. Dreige	Afton – HSE Manager	
	M. Nusbaumer	SOL – Plant Manager	
	M. Roland	TotalEnergies – Resp. Sécurité et Travaux	
	M. Eperjessy	TotalEnergies Petrochemicals Feluy – Responsable Environnement Qualité Energie	
	Mme de Hulst	Blue Site – Chef de projet	

	M. Ceulemans	Geocycle - Cement operations & Directeur
	M. Sampos	Unilin – QHSE Manager
<u>Excusé.e.s :</u>	Mme Poll	Commune de Seneffe – Bourgmestre
	M. Vanbeneden	SPW – DPA – Direction de Charleroi
	Mme Delbaen	Services fédéraux du Gouverneur de la Province du Hainaut
	M. Valentin	Représentant Riverains - Seneffe - ADESA
	M. Decelle	Représentant Riverains - Ecaussinnes
	Mme Courtin	Représentante du secteur médical - Seneffe
	M. Maton	Katoen Natie
	M. Dumont	TotalEnergies (Dépôt)
	M. Servranckx	INEOS
	M. Sterna	INEOS
	M. Mahy	INEOS
<u>Invité.e.s :</u>	M. Renzoni	
<u>Prochaine réunion :</u>	Mercredi	<u>13 décembre 2023 à 18h</u>
		À Seneffe

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation de l'état de l'Environnement du zoning de Feluy (données 2022 et précédentes) par le Monsieur Renzoni (invité)
- Accord de la commission pour lancer un appel à candidature pour les places vacantes (selon l'ancienne procédure)
- Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023 est approuvé.

2. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT DU ZONING DE FELUY

Le rapport a été transmis via courriel à l'ensemble des membres de la Commission.

La dernière présentation à la Commission du rapport de l'état de l'environnement a été faite en 2019 pour l'état 2018. Le professeur Renzoni présente le rapport de l'état de l'Environnement du zoning de Feluy pour l'année 2022 comprenant des données de 2021.

Le ppt de la présentation est annexé au PV.

Question : Pourquoi les chiffres sont présentés au conditionnel ?

Réponse : Les valeurs sont à mesurer sur une moyenne annuelle. Dans le cas de l'étude, les mesures sont collectées sur une centaine de jours et une extrapolation est faite pour 365 jours, d'où l'utilisation du conditionnel.

Question : Pour le Toluène, on constate un dépassement à la station de Marche-lez-Ecaussinnes en provenance du Sud-Est. Ces épisodes ne sont pas constatés à Feluy, et sont identifiés comme étant en provenance du zoning. Comment peut-on expliquer la présence toluène (avec diminution le we) ?

Réponse : Le système vérifie que certaines molécules viennent du zoning, et les comparent à des valeurs guides. Dans ce cas présent, la comparaison avec des valeurs guides de bonne qualité de l'air est rassurante.

Remarque : l'OMS va encore changer et rendre plus strictes les normes pour les PM_{2,5}. Or, les normes actuelles ne sont déjà pas respectées. Il est temps de s'y conformer.

Question : Concernant les roses de pollution, le rapport mentionne que les données météo sont mesurées à une seule station et non aux deux. Pourquoi cela ?

Réponse : L'hypothèse est faite que le vent va dans le même sens et à la même vitesse aux deux stations, ce qui est cohérent par rapport aux données météo. La distance entre les deux stations ne pose pas de problème, mais un biais pourrait plutôt relever d'une différence d'altitude. Le choix de la mesure des données météo relève de la responsabilité de l'ISSEP, qui a déjà procédé à des mesures aux 2 stations (mâts de 3 et de 9 m).

Question : Une explication par rapport à ce point est-elle donnée dans le protocole de l'ISSEP ?

Réponse : Non. Quand il y avait 2 stations météo, une certaine nuance était relevée du fait d'effet locaux. A priori, la méthodologie actuelle est cohérente. Mais la question peut être posée à l'ISSEP.

Question : Concernant le di-chlorométhane, on constate un dépassement dans les données 2021. Dispose-t-on d'explications sur ce point ?

Réponse : Non, le produit n'est pas utilisé par les entreprises du zoning.

Remarque : Concernant la mobilité et l'utilisation du vélo, dans certaines entreprises, les membres du personnel ont droit à un remboursement des frais de déplacement. Ces données pourraient être utilisées dans le rapport d'état de l'environnement et pourraient avoir un intérêt par rapport aux projets de développement des aménagements cyclables au sein et aux abords du zoning. Ce sont des données intéressantes pour les administrations.

3. APPEL À CANDIDATURE POUR LES PLACES VACANTES

Un groupe de travail a été créé pour rediscuter de la représentation de la société civile au sein de la commission. Des échanges ont déjà eu lieu pour faire avancer une note de travail qui sera soumise prochainement.

Le constat est fait que plusieurs démissions ont eu lieu et que des postes sont vacants. Les communes proposent de relancer un appel à candidatures pour que de nouveaux représentants de la société civile puissent occuper les places des personnes qui se sont désistées ou qui ne participent plus aux réunions. Un contact sera pris avec ces personnes pour identifier les places vacantes.

Il est demandé l'accord de la commission pour lancer un appel à candidature pour les places vacantes, selon l'ancienne procédure. Les communes proposent une relance pour chaque catégorie et de proposer les candidatures à la Commission pour approbation.

Les membres de la Commission marquent leur accord. Les communes vont se concerter pour organiser la relance.

4. DIVERS

4.1. Mme Alphonse rappelle la demande faite précédemment en Commission de disposer des coordonnées des entreprises, à utiliser par les communes en cas de plainte. Le matin-même plusieurs plaintes ont été faites à la commune de Seneffe pour des odeurs de caoutchouc brûlé. Si le groupe était actif, cela aurait pu aider à l'investigation.

Disposer de ces contacts a un réel intérêt et peut aider à trouver l'origine d'une nuisance et rassurer les riverains. Une demande plus formelle va être envoyée par le président aux entreprises.

4.2. Riverain : y a-t-il des études faites sur les PFAS ? Cela pourrait être un prochain sujet à aborder au sein de la Commission.

4.3. Suivi des dossiers de permis :

- Le permis pour l'installation des batteries a été octroyé à Total Dépôt.

- SOL : RIP planifiée le 5/10 à Seneffe

- TEPF : RIP planifiée le 4/10 à Ecaussinnes

- Article 65 pour les modifications des conditions exploitation de Géocycle en cours d'enquête publique.

- 2^{ème} EP lancée pour le dossier Tradecowall suite à l'introduction de plans modificatifs (avec avis de la cellule GISER pour le volet inondations et étude biodiversité à intégrer dans les plans). Pour rappel, le projet porte sur la viabilisation de 3 plateaux entre les entreprises SOL et Unilin.

4.4. Sujets à aborder les prochaines réunions :

- Suivi de la procédure d'appel à candidatures
- GT représentation riverains
- Présentation du projet de réseau de capteurs (à intégrer ou non en fonction de l'ordre du jour)
- Appel aux volontaires pour présentation de leur activité
- Choix des dates réunions 2024.